



Traité Nedarim

Michna 7 - Chapitre 11

יא, ז יודע אני שיש נדרים, אבל איני יודע שיש מפירים--יפר. יודע
אני שיש מפירים, אבל איני יודע שזה נדר--רבי מאיר אומר, לא
יפר; וחכמים אומרים, יפר.

Si quelqu'un dit : « je sais que l'on peut prononcer des vœux, mais je ne sais pas qu'on peut les annuler », il peut les annuler (dès qu'il sait en avoir la faculté). S'il dit : « je sais que l'on peut annuler des vœux (de femme), mais j'ignore si c'est un vœu régulier (tel que ma femme l'a énoncé) », selon Rabbi Méïr, le mari ne pourra pas l'annuler ; les autres Sages l'y autorisent.



Lois & Récits de POURIM

Comprendre le sens et appliquer les lois de la joyeuse fête de Pourim. L'histoire détaillée de la Méguila d'Esther, réflexions sur la vraie joie"..."

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions